

## **19 Novembre 2015**

### **1/ Contrat mission contrôle technique, mission coordination sécurité et protection de la sante et diagnostic amiante pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle Marie-Laurencin**

Dans le cadre des travaux de reconstruction de l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin, le conseil municipal a approuvé l'adoption d'un contrat avec le cabinet APAVE pour une mission de contrôle technique pour un montant de 5 920 € HT, un contrat avec le cabinet AMC pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour un montant de 2 590 € HT et un contrat avec le cabinet LOISY pour l'établissement d'un diagnostic amiante pour un montant de 1 208.33 € HT.

### **2/ Projet de schéma communautaire de mutualisation – avis du conseil municipal**

Le conseil municipal a émis un avis favorable au schéma communautaire de mutualisation présenté par la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Ce schéma obligatoire a pour objectif d'effectuer des économies en regroupant des services, des missions et des achats.

### **3/ Adoption du projet de groupement de commandes avec la CCLS, les communes membres et les différents syndicats**

Dans le cadre du schéma communautaire de mutualisation, le conseil a adopté la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Loir et Sarthe, les communes membres et les différents syndicats présents sur le territoire.

Ce groupement de commandes va permettre aux différents membres de mettre en commun leurs besoins afin de mener une procédure de mise en concurrence globale. Ce dispositif permettra des achats groupés.

### **4/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'éclairage du terrain de football synthétique**

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Electricité d'un montant de 57 217.79 € afin d'éclairer le futur terrain de football en gazon synthétique ainsi qu'une allée.

### **5/ Décision modificative budgétaire n°4**

Une décision modificative budgétaire a été adoptée afin de modifier une écriture comptable.

### **6/ Demande de subvention auprès de la Fédération française de football pour la réalisation du terrain de football synthétique**

Le conseil municipal a approuvé la demande de subvention présentée auprès de la Fédération Française de football afin de transformer l'actuel terrain de football stabilisé en un terrain de football en gazon synthétique.

### **7/ Rapport annuel sur l'eau 2014 – SIAEP et SMP**

Le rapport annuel 2014 sur le prix de la qualité du service d'eau potable a été présenté au conseil municipal. Le rapport est consultable à l'hôtel de ville.

### **8/ Programme voirie 2016 – Groupement de commandes CCLS-Accord sur marchés**

Un accord a été donné sur les marchés de voirie 2016 inscrits au groupement de commandes réalisé par la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Ont été validés les marchés concernant la réfection des chemins de la petite et de la grande Germinerie, de St Gautier, des Caves, des Impasse de Clos de la Plaine, du Haut Rocher, de la Fruitière, des Tardivières, des rues Berthelot de Villeneuve (trottoirs), Verger de la Motte, du square Jules Verne, du Mail Debussy et de la route de Soucelles, pour un montant global de 145 669 € HT.

### **9/ Avis sur le schéma départemental de Coopération Intercommunale**

Appelé à donner son avis sur l'avant-projet officiel du schéma départemental de coopération intercommunal notifié par le Préfet, le conseil municipal s'est exprimé à l'unanimité, de la manière suivante : un avis favorable a été donné à la création d'une nouvelle communauté regroupant par fusion les Communautés de Communes du Loir (Seiches), des Portes de l'Anjou (Durtal) et du Loir et Sarthe (Tiercé)

- Un avis défavorable a été donné à la proposition de Monsieur le Préfet de créer un syndicat départemental d'eau potable. Par contre un accord est donné pour travailler avec les différentes structures en charge de la compétence eau potable, afin de réduire sur le département le nombre de syndicats en charge de cette compétence,
- Un avis défavorable a été donné à la proposition de Monsieur le Préfet d'intégrer la compétence assainissement dans les compétences optionnelles de la nouvelle Communauté au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Il est demandé un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2019 pour intégrer cette compétence.

C'est à dire un statu quo dans l'exercice actuel de la compétence assainissement pour les années 2018 à 2019.

- Un avis favorable a été donné à la proposition émise par Monsieur le Préfet de créer des syndicats mixtes pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protections contre les inondations (GEMAPI)
- Un avis favorable a été donné à la proposition émise par Monsieur le Préfet de maintenir, pour l'instant les périmètres actuels d'intervention des syndicats chargés de la collecte et du traitement des ordures ménagères.